

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 501 274**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 03556**

(54) Palier pour portes, en particulier palier de butée pour portes de réfrigérateurs-congélateurs en armoire.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 05 D 7/04, 7/081; F 25 D 23/02.

(22) Date de dépôt..... 3 mars 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 4 mars 1981, n° G 81 06 122.6.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 36 du 10-9-1982.

(71) Déposant : Société dite : BOSCH-SIEMENS HAUSGERATE GMBH, résidant en RFA.

(72) Invention de : Wolfgang Klose.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bureau D. A. Casalonga, office Josse et Petit,  
8, av. Percier, 75008 Paris.

Palier pour portes, en particulier palier de butée pour portes de réfrigérateurs-congélateurs en armoire.

La présente invention se rapporte à un palier pour portes, en particulier un palier de butée pour portes de réfrigérateurs-congélateurs en armoire, comportant au moins un support de palier monté sur la carrosserie et dont le pivot, passant par l'axe de rotation de la porte et s'engageant dans le coussinet de celle-ci, est muni à son extrémité faisant saillie en dehors de la porte d'un axe fileté qui traverse un trou oblong du support et est fixé par un écrou vissé sur sa section d'extrémité.

Des paliers pour portes du type précité doivent être réglables dans une certaine mesure afin de permettre un rajustement des portes qui y sont montées. Dans les paliers pour portes connus, il est par conséquent usuel de munir le support de trous oblongs permettant un réglage ultérieur de ce dernier, du pivot ou encore de ces deux éléments. Cela suppose toutefois que les supports soient accessibles de l'extérieur pour qu'il soit possible de desserrer leur vis de fixation ou l'écrou servant à fixer le pivot, et de les resserrer ensuite. Lorsque le support est dissimulé pard'autres éléments, cela ne peut cependant se faire qu'après enlèvement de ces éléments cachant le support. L'ajustement ultérieur des portes est donc très long et compliqué dans le cas des paliers avec support masqué par d'autres éléments et n'est possible que si ces éléments cachant le support sont facilement démontables.

La présente invention a par conséquent pour objet de simplifier et de perfectionner un palier pour portes du type précité et en particulier de le réaliser de façon que même en cas de support masqué, il soit facile de procéder à un ajustage ultérieur de la porte après son montage.

Ce résultat est atteint selon l'invention par le fait que l'écrou est réalisé sous la forme d'un levier pivotant qui est articulé sur le support de façon à pouvoir pivoter au-dessus de la zone du trou oblong.

A l'aide de l'écrou réalisé selon l'invention sous la forme d'un levier pivotant, on peut déplacer le pivot de façon

simple dans la zone du trou oblong, ce qui permet à tout moment un ajustage ultérieur de la porte.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, le levier pivotant à son extrémité opposée au filetage de 5 l'écrou, est muni d'un téton qui s'engage dans un perçage pratiqué dans le support.

Pour que le levier pivotant, le pivot étant dévissé, ne puisse pas tourner au-dessus de la zone du trou oblong, on prévoit selon une autre caractéristique avantageuse de 10 l'invention, de munir le levier pivotant d'une butée limitant latéralement son mouvement de pivotement.

L'invention sera mieux comprise à l'aide de la description d'un mode de réalisation pris comme exemple, mais non limitatif, et illustré par le dessin annexé, sur lequel :

15 la figure 1 représente en perspective un combiné réfrigérateur-congélateur en armoire muni de deux portes, ces deux portes étant ouvertes;

les figures 2 et 3 représentent respectivement, vus en plan et de face, des détails agrandis, sensiblement à 20 l'échelle naturelle, du coin supérieur droit, muni du palier de porte, du réfrigérateur-congélateur en armoire;

la figure 4 représente en coupe suivant IV-IV de la figure 3, le coin avant du réfrigérateur-congélateur en armoire avec le palier supérieur de la porte.

25 Un combiné réfrigérateur-congélateur en armoire désigné par 10 sur la figure 1, est équipé de façon usuelle de deux portes 11 et 12 dont l'une est associée au compartiment réfrigération 13 et l'autre au compartiment congélation 14. A la partie supérieure de ce combiné réfrigérateur-congélateur en 30 armoire 10, se trouve un logement 15 dans lequel sont disposés des dispositifs de régulation et d'indication non représentés.

Les deux portes 11 et 12 sont montées sur la carrosserie du réfrigérateur-congélateur 10 au moyen de paliers de butée dont celui du haut comporte un support 16 placé sur la 35 carrosserie. Le support 16 présente un pivot 18 disposé dans l'axe de rotation de la porte 11, s'engageant dans le coussinet 17 de celle-ci et dont l'extrémité faisant saillie en dehors de la porte est munie d'un axe fileté 19. A peu près au centre

entre le pivot 18 et l'axe fileté 19 se trouve un hexagone plat à six pans 20 qui peut être tourné au moyen d'une clé ouverte. Le support 16 fixé par les vis de crosses 21 sur la face supérieure de la carrosserie en-dessous du logement 15 5 comporte à son extrémité libre un trou oblong 22 à travers lequel l'axe fileté 19 reposant sur le pivot 18 fait saillie vers le haut.

L'extrémité de l'axe fileté 19 faisant saillie vers le haut à travers le trou oblong 22 du support 16 est vissée 10 dans un écrou en forme de levier pivotant 23 et est ainsi fixé sur le support 16. Le levier pivotant 23 s'articule sur le support 16 de façon à pouvoir pivoter au-dessus de la zone du trou oblong 22 et est muni à cet effet d'un téton 24 qui s'engage dans un perçage pratiqué dans le support 16. Le 15 téton 24 est légèrement aplati par rivetage à son extrémité, de sorte que le levier pivotant 23 est monté sur le support 16 sans risque de se détacher. Le levier pivotant 23 est par ailleurs pourvu d'une butée en forme d'ergot 25 qui est disposée entre le téton 24 et le filetage du levier pivotant 20 23 et s'engage par le haut dans un perçage 26 pratiqué dans le support 16. Le mouvement de pivotement latéral du levier pivotant 23 est par conséquent limité latéralement comme illustré sur la figure 2 par des lignes en tirets.

Pour le réglage après montage de la porte 11 équipée 25 du palier décrit et représenté, on tourne à l'aide d'un clé ouverte appliquée sur l'hexagone 20, le pivot 18 de façon que son axe fileté 19 se desserre du filetage du levier pivotant 23. On peut alors déplacer le pivot 18 avec le levier 23 dans la zone du trou oblong 22. Dès que la porte 11 se trouve 30 correctement ajustée, on fixe le pivot 18 dans la position correspondante en serrant l'axe fileté 19.

Le dispositif décrit et représenté peut être placé des deux côtés à proximité de l'ouverture de la porte du réfrigérateur-congélateur en armoire 10 de sorte qu'il est possible 35 en cas de besoin de déplacer la charnière de la porte 11 de droite à gauche.

REVENDICATIONS

1. Palier pour portes, en particulier palier de butée pour portes de réfrigérateurs-congélateurs en armoire, comportant au moins un support de palier monté sur la carrosserie et dont le pivot disposé dans l'axe de rotation de la porte et s'engageant dans le coussinet de celle-ci, est muni à son extrémité faisant saillie au-dessus de la porte d'un axe fileté qui traverse un trou oblong du support et est fixé par un écrou vissé sur sa section d'extrémité, caractérisé par le fait que l'écrou est réalisé sous la forme d'un levier pivotant (23) qui est articulé sur le support (16) de façon à pouvoir pivoter au-dessus de la zone du trou oblong (22).
2. Palier pour portes selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le levier pivotant (23) à son extrémité opposée au filetage de l'écrou est muni d'un téton (24) qui s'engage dans un perçage pratiqué dans le support (16).
3. Palier pour portes selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que le levier pivotant (23) est muni d'une butée qui limite latéralement son mouvement de pivotement.
4. Palier pour portes selon l'une des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la butée est réalisée sous la forme d'un ergot (25) placé sur le levier pivotant (23) et s'engageant dans un perçage (26) pratiqué dans le support (16).

FIG.1

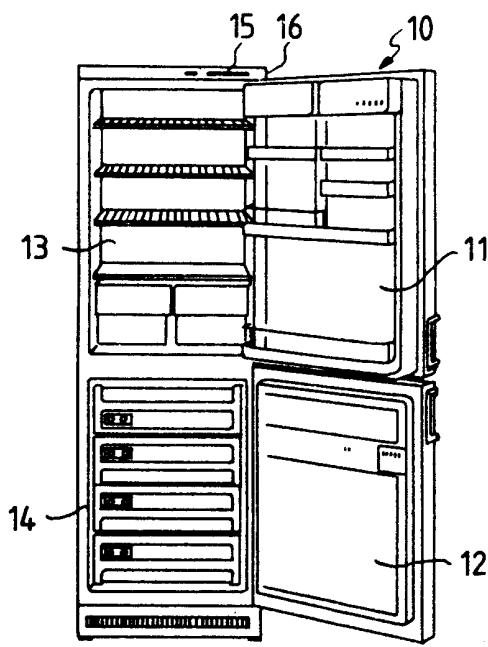


FIG. 2

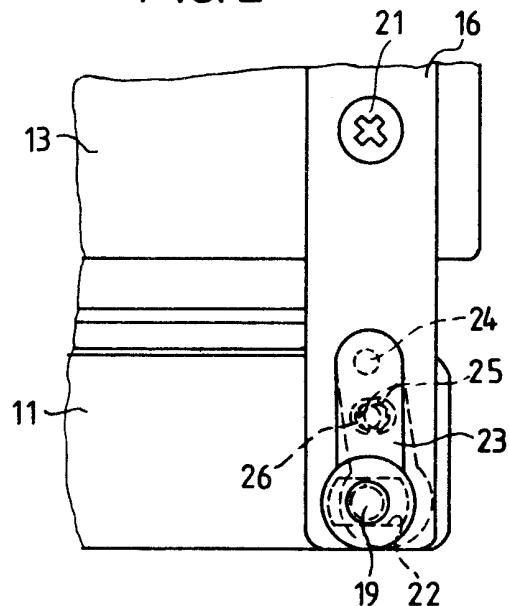


FIG. 3

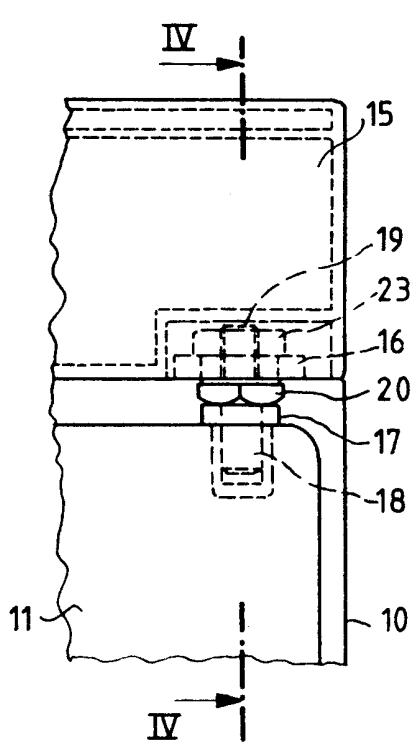


FIG. 4

